

Allocution du Général Jean-René Bachelet

Le Général d'armée (2^{ème} Son) Jean-René Bachelet est ancien inspecteur général des armées (France). Au sein de la FORPRONU en ex-Yougoslavie, il a commandé en 1995 le secteur de Sarajevo, au paroxysme du siège de la ville, jusqu'à la levée de celui-ci. Entre 1999 et 2004, il a mené une réflexion de fond afin de donner à l'armée de terre professionnelle un cadre de référence en matière d'éthique et a lancé une ambitieuse réforme de la formation initiale des officiers à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr. L'exposé qui suit a été fait en introduction de la Réunion interrégionale sur le rôle des sanctions dans un meilleur respect du droit international humanitaire qui s'est tenue à Genève du 15 au 17 novembre 2007.

Pour introduire ce sujet, j'ai d'abord craint que vous n'ayez pris un risque en donnant la parole à quelqu'un qui a passé 42 ans sous l'uniforme et ce, dans l'infanterie. En effet, vous constituez une réunion d'experts. Or je ne suis en rien évidemment un expert du droit international et encore moins des sanctions qui sont censées l'appuyer. Pour autant, mon impression que l'on se trompait de casting en s'adressant à moi a été tempérée dès lors que, ayant lu votre documentation, il m'est apparu que la toile de fond du sujet était, de fait, le comportement dans la guerre et que, sur ce thème, mon incompetence n'était pas avérée.

Ne serait-ce d'abord que pour camper une certaine ambiance. C'est important, l'ambiance, c'est même déterminant pour entrer dans l'intelligence des comportements. C'est pourquoi, il me semble utile, pour votre réflexion sur le droit humanitaire dans la guerre, de caractériser d'abord ces situations hors normes, parfois de violence déchaînée, quand les repères viennent à manquer, que sont les affrontements guerriers. Sans doute cela est-il connu, à divers titres, de nombre d'entre vous, mais ainsi pourrions-nous nous mettre, précisément, dans l'ambiance.

Je précise que je le ferai du point de vue d'un membre d'une armée institutionnelle, en l'occurrence l'armée française, que j'ai été, et non pas en tant que « porteur d'arme », expression, insolite pour moi. Dans ce cadre, ceux qui exercent ce que j'appellerai pour ma part le « métier des armes » sont évidemment soumis au droit, le droit national, dont on peut espérer qu'il n'est pas sans rapport avec le droit international.

La nécessité de l'appropriation d'un code moral

Mais, dès lors que l'on parle de comportements, donc d'action, que serait un droit qui ne serait pas sous-tendu par l'appropriation, par les acteurs, de l'éthique qui inspire nécessairement le droit ? Il risquerait fort d'être vain, de la même façon qu'au sein d'une Nation, État de droit, on peut penser que le jour où les citoyens ne sont plus guidés par la conscience qu'ils ont de vivre au nom de valeurs communes, la paix civile est en péril. Plus profondément et, sans doute, plus puissamment que par le droit, mais ce n'est pas alternatif, le comportement est donc guidé par l'éthique que l'on s'est appropriée.

C'est pourquoi, après avoir caractérisé l'ambiance des situations paroxystiques qui sont celles des affrontements armés, et pour encadrer votre sujet, je dégagerai devant vous un certain nombre de principes fondamentaux d'une éthique du métier des armes, susceptible d'orienter les comportements dans de telles situations. Essayons donc, d'abord, d'entrer au

cœur de la fournaise. Pour cela, je ne me référerai pas à des événements historiques d'un passé lointain, mais à un événement relativement proche et qui, en tout cas, se situe dans un contexte qui est celui des conflits d'aujourd'hui.

Le contexte conflictuel

Nous sommes en mai 1995, à Sarajevo. Vous le savez, depuis trois longues années, la communauté internationale assiste impuissante à l'implosion de l'ex-Yougoslavie. Après la Croatie, le tour est venu de la Bosnie : les connaisseurs du pays et de son histoire savaient que la lutte allait être inexpiable; elle l'a été.

L'environnement politico-militaire

Je ne me souviens plus du nombre exact de résolutions de l'ONU bafouées aussitôt que prononcées. Des troupes sous casque bleu sont projetées sur le terrain, de plus en plus nombreuses et pourtant apparemment impuissantes. A cette époque, pour le seul secteur de Sarajevo, on compte un bataillon égyptien, un bataillon russe, un bataillon ukrainien, trois bataillons français, un détachement de l'armée de l'air française sur l'aéroport, le tout sous l'autorité d'un général français commandant de secteur et disposant d'un état-major multinational.

Les historiens se pencheront sans doute avec intérêt, et peut-être avec perplexité, sur ces trois longues années où il est incroyable, dans notre monde si intelligent, qu'on ait pu accumuler autant d'erreurs, notamment dans la confusion entre les règles qui prévalent en diplomatie et celles qui s'imposent dès lors que l'on a résolu l'emploi de la force. Toujours est-il que les tractations diplomatiques ayant abouti à ce que nos troupes soient placées en position d'otages potentiels, le moment des otages réels était venu. En effet, l'aviation de l'OTAN ayant bombardé les abords de la capitale bosno-serbe de Pale -sans d'ailleurs que le commandant du secteur de Sarajevo en ait été averti- les Bosno-Serbes ont alors pris en otages des dizaines de Casques Bleus.

Il s'agissait de groupes disséminés dans l'ensemble de la zone serbe depuis l'hiver précédent, lorsqu'à la suite du massacre du marché de Markalé, les Serbes s'étaient vus imposer le regroupement de leurs canons en divers points. L'emploi éventuel de ces armes lourdes était sensé être dissuadé par la présence d'autant de détachements de la FORPRONU sur chacun des sites. Ceux-ci étaient ainsi placés en position de totale vulnérabilité au mépris des règles tactiques élémentaires, ce que ne manquaient pas de dénoncer tous les chefs militaires sur le terrain sans que cela n'ait provoqué jusque là le moindre écho, jusqu'à ce jour de mai où la réaction serbe au bombardement de Pale allait provoquer une crise majeure.

L'atmosphère de l'action militaire

C'est dans ce contexte que se situe l'action à travers laquelle je souhaiterais faire percevoir l'ambiance dans laquelle se déroule l'action militaire dans sa plus extrême brutalité. L'action a pour théâtre l'un des postes d'interposition jalonnant la périphérie de Sarajevo. Ce poste est situé entre le cœur de la ville au nord et le faubourg serbe de Grbavica au sud, séparés par la rivière Miljaka qu'enjambe là un pont, le pont de Verbanja qui a donné son nom au poste.

« Check point » à l'origine, celui-ci était devenu un véritable bunker car il fallait bien se protéger des tirs de part et d'autre. Mais ce bunker, s'il assurait un minimum de protection, défiait toutes les règles tactiques de la défense. Imbriqué en zone serbe au-delà de la Miljaka, il était dominé par les immeubles serbes d'un côté, par les immeubles bosniaques de l'autre;

on y accédait après le pont par un glacis d'une cinquantaine de mètres qui allait buter sur les pentes de la montagne en face; des barbelés tout autour et, dedans, une dizaine d'hommes d'un bataillon français de la FORPRONU se relayant par semaine. Dans la situation du moment, la mission, qui était à l'origine de contrôler l'un des rares points de passage épisodiquement ouvert entre les deux zones, était suspendue et il s'agissait de tenir, et d'attendre...

En pleine « crise des otages », une nuit du mois de mai 1995, le commandant de la compagnie qui avait la responsabilité de ce poste parmi d'autres n'a plus la liaison radio. Il monte dans sa jeep et se précipite sur place. Il arrive et franchit les barbelés, mais perçoit immédiatement l'anomalie de la situation, en dépit de la silhouette d'un Casque Bleu qui se tient devant la porte. Lorsqu'il se rend compte que ce n'est pas l'un des siens, il parvient à se dégager avec les hommes qui l'accompagnent. Il a compris que les Serbes se sont emparés de la position par surprise.

On est encore dans la nuit. La décision est prise immédiatement de reprendre le poste de vive force. Cette décision marque un changement spectaculaire – et salutaire- d'attitude par rapport à tout ce qui avait été fait jusque là. Ainsi, le seul assaut de cette guerre –au sens brutal et sanglant que lui donne le vocabulaire militaire- par des forces de la « communauté internationale » allait-il être donné par des Casques Bleus, quand, quelques mois plus tard, les forces réputées robustes de l'OTAN n'auront à faire que du « maintien de la paix », mais c'est une autre histoire. Dans l'immédiat, c'est cet assaut que je vous invite à vivre.

Il faut donc imaginer la scène au petit matin. La compagnie du capitaine fait mouvement par les pentes qui descendent en direction du poste. Il a fallu pour cela traverser les lignes des Bosniaques, incrédules. Des engins blindés ont été postés entre les immeubles bosniaques, discrètement, pour appuyer du tir de leurs canons, le moment venu, la progression des hommes. Jusque là, il ne s'est rien passé.

Les hommes sont sur la ligne de départ, face au glacis et, au-delà, à une cinquantaine de mètres, à l'enceinte de barbelés. Ils ont entre 18 et 22 ans. C'est un lieutenant qui les commande. Il est à peine plus âgé. Le capitaine est là aussi, il n'a pas 30 ans. C'est à lui qu'il revient de donner l'ordre : « à l'assaut ! ».

Les « marsoins » (ainsi appelle-t-on dans l'armée française les soldats d'infanterie de marine dont est constituée cette compagnie) bondissent. L'un d'entre eux est tué dès la base de départ. Le groupe d'assaut parvient aux barbelés. L'un des assaillants est touché sur ces barbelés. Ses camarades passent sur son corps pour franchir l'obstacle. Ils sont à l'entrée du poste. Pas un n'est indemne. Tous sont blessés. Atteint à la tête, le lieutenant est couvert de sang.

Mais reprenons : l'extrême tension du départ, la peur qui noue le ventre puis une brutale libération d'adrénaline. Tout cela dans le crépitement des tirs, l'explosion des grenades, le vacarme des coups de canons, l'odeur de la poudre et bientôt celle du sang.

Ce sont ainsi des garçons comme pris d'ivresse qui pénètrent dans le poste. Le capitaine est là, sur les talons de la première vague. Il a mille soucis. D'abord celui de ses hommes qui tenaient le poste, dont il ne sait pas ce qu'ils sont devenus et qui sont peut-être encore là, prisonniers. Il a le souci de manœuvrer ses appuis, c'est-à-dire de faire déporter le tir des chars, bref, de conduire sa manœuvre. Il entre dans le poste à la suite de ses hommes.

Les Serbes se sont repliés sur l'autre partie du poste qui est tout en longueur, en deux parties, avec un étroit couloir entre les deux. Ils ont laissé là deux des leurs, blessés, devant lesquels surgissent les assaillants dans l'état physique et psychologique que j'ai décrit.

Le rôle déterminant du chef

Comprenons bien qu'alors la vie de ces blessés est suspendue à un cheveu. Face à eux, des garçons de 20 ans couverts de sang, dans cet état mental de fureur meurtrière qui s'empare de l'homme en pareil cas, et tout va très vite... Est-ce le droit qui va protéger les deux Serbes blessés ? Je laisse la réponse à votre appréciation.

Alors se révèle le capitaine, aujourd'hui colonel. Il prend immédiatement la situation en mains. Il choisit les plus blessés parmi les hommes d'assaut, les siens, et leur confie la garde des prisonniers serbes avec la recommandation expresse de veiller sur eux. Puis il relance l'action vers la deuxième partie du poste...

J'arrête là ce récit. Il s'agissait uniquement pour moi de caractériser ce type de situation où la limite entre un comportement de soldat, tel que notre héritage culturel et le droit international nous le dictent, et un comportement barbare est extraordinairement tenue. Et en l'occurrence, tient à quoi ? Croyez-vous que cela tienne au droit international existant ? Au droit national ? A la sanction qui pourrait survenir par ailleurs dans une telle situation ? Bien sûr que non. Ce qui va jouer, c'est le réflexe, l'instinct. Or, en pareille situation, l'instinct est naturellement barbare. C'est là qu'intervient le rôle essentiel, déterminant, du chef : pour autant qu'il ait l'adhésion de ses hommes, pour autant qu'il soit reconnu, pour autant qu'il soit plus que le chef, le grand frère qui s'impose par sa force d'âme, son autorité, sa compétence, mais aussi ses qualités de cœur, lui seul peut dominer l'hystérie du combat qui pousse à la barbarie. C'est dire le poids de sa responsabilité.

Telle est l'ambiance. Je vous propose maintenant, sur la base de ces situations vécues, de reprendre les fondamentaux de l'action militaire pour en dégager les principes susceptibles d'inspirer une éthique du métier des armes.

Principes moraux

L'aspiration éperdue à la paix qui est celle des hommes de toute éternité a souvent fait commettre au XX^{ème} siècle, après chacun des grands conflits, un contresens quant à la nature des armées et de l'action militaire. C'étaient les armées, par leur existence même, qui auraient été fauteuses de guerre. Ainsi que de la vague pacifiste qui a traversé l'Occident tout au long de la guerre froide. Or, après la chute du mur de Berlin, là où certains esprits généreux avaient cru voir surgir une ère de paix perpétuelle, c'est le contraire que l'on a constaté : le couvercle qui avait été placé sur la marmite par le monde bipolaire une fois soulevé, des violences longtemps contenues se sont donné libre cours.

Ainsi avons-nous redécouvert ce que nous avons déjà connu dans les années 30 : la capacité de l'homme, individuellement et collectivement, à commettre les pires injustices vis-à-vis de son prochain, dans des conditions telles qu'il n'est, pour y mettre un terme, d'autre solution que d'y opposer la force, tous les autres modes opératoires, notamment diplomatiques ou économiques, se révélant vains, sinon contre-productifs.

Prévalence de la force sur la violence sans restriction

La force, qu'est-ce à dire ? Une capacité de coercition susceptible de permettre de prendre l'ascendant sur le violent. Oui, mais encore ? En fait, au-delà de tous les euphémismes, une capacité d'infliger la destruction et la mort, s'il n'est pas d'autre solution face à la violence déchaînée.

Voici donc la capacité qu'il est nécessaire de détenir, certes extravagante au regard de nos valeurs de civilisation, mais absolument nécessaire, sauf à se soumettre à la loi du plus

fort, ou plutôt du plus violent, et donc à trahir par défaut les valeurs que nous avons à défendre : universalité de l'homme, prix attaché à la vie, à l'intégrité et à la dignité de la personne humaine.

Est-ce à dire qu'à la violence déchaînée nous opposerons une même violence ? Si tel est le cas, nous trahirons, cette fois par excès, ces mêmes valeurs. Ainsi, la force devra pouvoir l'emporter sur la violence mais, pour autant, elle ne s'autorisera pas tous les moyens, ce qui implique une exigence éthique forte, nous y reviendrons.

Concrètement, les armées sont des institutions en charge de devoir, si nécessaire, user de la force ainsi définie. Elles tiennent leur légitimité des nations dont elles sont en quelque sorte déléguées. Tels sont les fondements, en Occident, du « métier des armes ».

Mais revenons maintenant aux situations de terrain, à l'image de celle que j'ai décrite précédemment. Dans ces situations hors normes, d'abord, qu'est-ce qui fait qu'« on y va » ? Autrement dit, quelle motivation extraordinairement puissante pourra animer un garçon de 20 pour que, au reçu de l'ordre « à l'assaut », il s'élançe, au mépris de la souffrance et de la mort ? Seuls les ignorants de la chose militaire ou les antimilitaristes viscéraux peuvent penser que serait en jeu on ne sait quelle robotisation du soldat, on ne sait quelle discipline féroce qui feraient qu'on craindrait plus le chef que les balles qu'on va affronter.

Le rôle premier de la solidarité ou la fraternité d'armes

Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Alors y va-t-on au nom du drapeau, des valeurs, de la liberté, etc.... ? Non. Il existe en la matière une constante historique. « On y va » parce que dans une troupe performante s'est créé un réseau de solidarités extrêmement fortes. D'une part, une solidarité « horizontale ». C'est l'esprit de camaraderie, si spécifique des unités militaires. On a une confiance absolue dans le camarade qui est à droite, dans celui qui est à gauche et dans celui qui est derrière. C'est une véritable fraternité qui s'est créée au fil des jours et des nuits, dans les bons et les mauvais jours, dans les joies et les épreuves partagées. Historiquement, tous les témoignages concordent là-dessus.

Cette solidarité « horizontale » se combine avec une solidarité « verticale ». L'exercice de l'autorité n'est pas, on l'a dit, l'imposition d'une discipline féroce. C'est une alchimie subtile qui se crée dans une confiance absolue entre le chef et ses subordonnés et qui repose sur la compétence du chef bien sûr, sur son autorité, mais aussi sur l'attention bienveillante qu'il témoignera à chacun de ses hommes, avec une composante affective très forte. C'est ce que nous appelons en français, d'un terme qui pourrait paraître emphatique, mais qui traduit bien ce qu'il veut dire, la « fraternité d'armes ». Et voilà pourquoi « on y va ». Confiance dans ses camarades, confiance dans son chef, et du même coup, confiance en soi, car il ne faut pas décevoir... Telle est la motivation véritablement opératoire du soldat à l'heure de vérité.

Mais, objectera-t-on, tout cela est terriblement ambivalent. C'est pour le meilleur et pour le pire. On peut en effet penser que la Waffen SS aussi cultivait la fraternité d'armes... C'est pourquoi s'impose, de surcroît, une inspiration commune, nécessairement éthique, celle que dictent nos valeurs de civilisation que j'ai rappelées précédemment.

Et c'est dans la mesure où cette inspiration anime l'esprit de corps et la fraternité d'armes que l'éthique peut être intériorisée. Or, elle doit l'être pour avoir quelque influence sur les comportements dans les situations de violence exacerbées telles que j'en ai donné un exemple.

Efficienc e et humanit 

Voil  donc notre soldat soumis   deux principes, pour une part antagonistes. D'abord un principe d'efficience : il faut prendre l'ascendant sur l'adversaire, l'emporter sur le violent,  tre le plus fort. Mais, au nom de nos valeurs de civilisation, on ne le fera pas n'importe comment, ni   n'importe quel prix : s'impose non moins le principe d'humanit . Ainsi la force ne saurait  tre violence d cha n e; elle est n cessairement ma tris e.

A ceux qui sont tent s de voir l  une id e d'aujourd'hui, certains pour s'en f liciter comme d'un progr s de la conscience morale, d'autre pour ironiser sur le « politiquement correct » du moment, je veux rappeler que nous avons l  un h ritage de civilisation multis culaire. Il trouve sa source au 5^e si cle de notre  re dans l'empire romain d liquescen t. Face   l'invasion des Vandales en Afrique du Nord, avec son cort ge de saccages et d'atrocit s, les structures politico administratives ayant disparu, il n'y a gu re plus que l' glise naissante qui peut constituer un recours. Dans la ville d'Hippone, qu'on appellera B ne du temps de l'Alg rie fran aise, Annaba aujourd'hui, l' v que s'appelle Augustin. Ses ouailles se retournent vers lui et lui demandent : « laissera-t-on massacrer nos femmes et nos enfants ? » Et Augustin r pond : « non ».

Jus ad bellum et jus in bello

Ainsi prend naissance, autour du concept –certes ambivalent; mais n'en est-il pas toujours ainsi dans les affaires humaines ?- de « guerre juste », l'immense ambition, souvent trahie, mais jamais d mentie, de mettre en  uvre, si n cessaire, une force qui ne soit pas violence. Cela sera traduit en termes de droit, au Moyen Age, vous le savez : ce n'est pas   des juristes que je vais expliquer ce que sont le « jus in bello » et le « jus ad bellum ». Or le « droit des conflits arm s » d'aujourd'hui ne serait-il pas la traduction contemporaine du « jus in bello »?

De m me, lorsque le Ministre des affaires  trang res fran ais de l' poque, Xavier de Villepin, prononce devant l'ONU un discours v h ment, visant   dissuader les Am ricains de s'engager dans la calamiteuse guerre d'Irak, on peut v rifier que son argumentation suit pratiquement point par point les articles du « jus ad bellum » m di val. Sans doute l'orateur ne l'a-t-il pas fait consciemment. Mais c'est dire si ces principes sont profond ment ancr s dans notre culture. Bien loin d' tre un effet de mode, le concept de force ma tris e est donc intrins quement li    nos valeurs de civilisation et ce, depuis des si cles.

Int riorisation et comportement instinctif

Encore faut-il, nous l'avons vu, que les principes en soient int rioris s. Pour cela, c'est affaire de formation, notamment et tout particuli rement des chefs. Lorsque j' tais encore en activit , j'avais eu un jour   intervenir sur ce genre de th me dans nos  coles de formation des officiers   Saint Cyr-Co tquidan et j'avais eu notamment recours   un t moin – un commandant – dont je savais que, lieutenant   Sarajevo au cours de la crise des otages que j'ai  voqu e initialement, il avait eu un comportement exemplaire dans une situation particuli rement difficile. A la question d'un des  l ves de l'auditoire : « pourquoi avez-vous r agi comme cela ? », sa r ponse a fus  : « je n'ai pas r fl chi ». C' tait la meilleure r ponse qu'il pouvait faire, car c' tait dire que dans les situations paroxystiques de violence et d'urgence absolue, la r action est quasi d'instinct. C'est alors que sont vains les ordres re us, les « conduites   tenir », les « r gles d'engagement », a fortiori le droit, mais que seul vaut le « fonds propre » de la personne. Et si ce « fonds propre » a int rioris  les principes dont nous parlons ici, on aura le seul rempart qui vaille contre la barbarie.

La guerre sans haine

Avant de conclure, je voudrais revenir sur le caractère profondément culturel des concepts et des principes évoqués. Ainsi du respect de l'adversaire. Le « code du soldat » français le prescrit dans son troisième article : « Maître de sa force il (*le soldat*) respecte l'adversaire et veille à épargner les populations ». A la Légion Etrangère, le « code du légionnaire », antérieur au code du soldat précité, énonce : « tu ne haïras pas ton ennemi ». Nous sommes bien là dans l'héritage multiséculaire du « jus in bello » médiéval.

Mais on connaît des cultures militaires, et non des moindres, qui font de la haine de l'ennemi un comportement que doit inculquer la formation au combat. Qui ne voit que dans le même temps où il faut se préoccuper d'améliorer le droit international, il n'est sans doute pas sans intérêt de mettre en cause les cultures militaires qui font de la haine de l'ennemi un des fondements de la formation du soldat ?

En effet, je ne veux pas me lancer devant vous dans un exercice – qui ne serait pas sans intérêt – qui serait de vous montrer comment, face à l'ambition humaniste multiséculaire que j'ai caractérisée précédemment, la plupart des régressions peuvent s'interpréter comme résultant de la diabolisation de l'adversaire. Et pourtant, l'Histoire nous le montre : la sacralisation des buts de guerre et son corollaire, la diabolisation de l'adversaire, au nom de dieu, de la nation, de la race ou de toute autre raison, ouvrent la porte à la barbarie.

Aujourd'hui, posons-nous ainsi la question de savoir si une certaine sacralisation des droits de l'homme ne peut pas concourir à un effet inverse que celui que nous recherchons ? De même du concept manifestement diabolisateur de « terrorisme ». Diaboliser l'adversaire, c'est se condamner aux régressions, c'est se condamner à la barbarie. C'est, de surcroît, en l'occurrence, alimenter le terrorisme même que l'on veut combattre.

Nul ne peut disconvenir, bien sûr, que les attentats aveugles visant les populations de tous âges et de toutes conditions soient résolument condamnables. Mais le terrorisme a une rationalité. Cette rationalité est évidente au niveau des commanditaires. C'est une stratégie indirecte, de contournement, du faible au fort. L'adversaire est tellement fort qu'on estime n'avoir d'autre solution que de contourner sa force pour aller frapper là où ça fait mal. Et où cela fait-il mal dans les sociétés occidentales ? Dans la population et dans l'opinion. Telle est la rationalité du commanditaire. Il utilise pour cela des hommes ou des femmes d'évidence « fanatisés » mais dont on voit bien que leurs ressorts véritables sont l'humiliation et le désespoir.

Dès lors plus la force est écrasante, plus elle encourage les « contournements », donc le terrorisme qu'elle veut combattre. Et plus on accule des populations entières au désespoir, en ajoutant de surcroît l'humiliation, plus on alimente le vivier de ce terrorisme.

Lorsque j'entends dire que l'on a déclaré la guerre au terrorisme, je ne sais pas si je dois en rire ou m'en désoler. Le terrorisme est une arme. C'est un peu comme si les souverains de la Renaissance en Europe avaient déclaré la guerre à l'arquebuse... Cela n'a pas de sens.

Pour conclure

C'est pourquoi les « nouvelles formes » des conflits d'aujourd'hui n'invalident en rien la haute ambition humaniste de notre héritage de civilisation. Le soldat, autant sinon plus que tout autre, en est porteur, quand bien même le tragique des situations auxquelles il est confronté le condamnent, au mieux, au moindre mal. Conclure c'est résumer et ouvrir. Pour cela, je ferai appel à deux courtes citations. La première est du moraliste Vauvenargues, qui a

écrit, dans sa langue d'une rare concision : « c'est le vice qui foment la guerre, et c'est la vertu qui combat ». Oui, la violence est vice et la force vertu.

Mais cette citation pourrait nous valoir de fâcheuses interprétations si elle n'était pas complétée par une sentence énoncée bien des siècles auparavant par le grand Augustin évoqué précédemment : « il y a pire que le vice, c'est l'orgueil de la vertu ». Manifestement, la lecture de Saint Augustin est à préconiser pour la formation des dirigeants politiques et des chefs militaires d'aujourd'hui.